

Jour de séance 29

le mardi 17 mai 2016

13 h

Prière.

Le premier ministre remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
le 7 avril 2016

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés,

Je vous remercie de votre adresse. Je suis persuadée, soyez-en assurés, que vos délibérations seront animées du désir sincère de promouvoir le bonheur et la prospérité de la population de la province.

La lieutenant-gouverneure,  
(signature)  
Jocelyne Roy Vienneau

Le président souhaite la bienvenue aux téléspectateurs abonnés de Bell Aliant qui regardent les débats de l'Assemblée législative et informe la Chambre que les gens du Nouveau-Brunswick ont maintenant accès à la diffusion des débats sur la chaîne de télévision communautaire de Bell Aliant.

Le premier ministre accueille à la Chambre S.E. Ousmane Paye, ambassadeur du Sénégal au Canada. M<sup>me</sup> Dubé se joint au premier ministre à cet égard.

M. Crossman (Hampton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens qui habitent sur le chemin Back River, dans le comté de Kings, et qui exhortent le gouvernement à réparer le chemin et à y poser un enduit superficiel. (Pétition 35.)

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à appuyer un accès accru aux services d'avortement. (Pétition 36.)

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 37.)

M. Bernard LeBlanc, du Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 17 mai 2016

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires demande à présenter son premier rapport.

Le comité se réunit à la Chambre de l'Assemblée législative les 16, 17, 18, 23, 24, 25 et 26 février, les 1, 2, 3, 4, 22, et 23 mars et les 20 et 21 avril 2016 pour étudier les prévisions budgétaires dont il a été saisi sur résolution de la Chambre adoptée le 12 février 2016.

Le comité fait rapport qu'il a étudié les questions dont il a été saisi et a adopté les derniers crédits, lesquels sont énumérés dans le rapport ci-joint. Le comité recommande que la Chambre adopte les crédits qu'il a votés.

Le président du comité,  
(signature)  
Bernard LeBlanc, député

Voici les crédits adoptés par le comité.

**BUDGET PRINCIPAL, 2016-2017  
COMPTE ORDINAIRE**

	Votés (\$)
<b>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES</b>	
Services de gestion . . . . .	3 254 000
Programmes visant l'industrie et politiques . . . . .	19 360 000
Développement régional . . . . .	14 595 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	47 000
Votés . . . . .	37 162 000
<b>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE</b>	
Services généraux et autres services d'enseignement . . . . .	65 624 000
Districts scolaires . . . . .	987 663 000
Développement de la petite enfance . . . . .	84 599 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	47 000
Votés . . . . .	1 137 839 000

<b>MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES MINES</b>	
Administration . . . . .	616 000
Gestion des politiques et création et expansion des entreprises . . . . .	2 646 000
Exploration, mise en valeur et gestion des ressources . . . . .	5 057 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	47 000
Votés . . . . .	8 272 000
 <b>MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES GOUVERNEMENTS LOCAUX</b>	
Services généraux . . . . .	3 950 000
Gouvernements locaux . . . . .	121 134 000
Environnement . . . . .	12 927 000
Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme . . . . .	318 000
Financement communautaire . . . . .	152 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	47 000
Votés . . . . .	138 434 000
 <b>BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF</b>	
Secrétariat du Conseil exécutif . . . . .	2 437 000
Communications gouvernementales . . . . .	3 974 000
Cabinet du lieutenant-gouverneur . . . . .	340 000
Direction de l'égalité des femmes . . . . .	2 818 000
Affaires intergouvernementales . . . . .	2 381 000
Votés . . . . .	11 950 000
 <b>MINISTÈRE DES FINANCES</b>	
Gestion des ressources financières . . . . .	13 887 000
Bureau du contrôleur . . . . .	3 106 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	47 000
Votés . . . . .	16 946 000
 <b>GOUVERNEMENT GÉNÉRAL</b>	
Secrétariat des affaires autochtones . . . . .	2 538 000
Commissions versées aux percepteurs de la taxe sur le pari mutuel . . . . .	350 000
Programme d'égalité d'accès à l'emploi . . . . .	363 000
Secrétariat du conseil de l'emploi . . . . .	1 030 000
Régimes de retraite prévus par la loi, accumulation de prestations, subventions et allocations supplémentaires . . . . .	153 263 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	164 000
Votés . . . . .	153 099 000
 Bureau du greffier et chef de la fonction publique . . . . .	 6 668 000

Régimes de retraite et d'avantages sociaux .....	314 563 000
Moins : crédits législatifs .....	2 000
Votés .....	314 561 000
Provision pour pertes .....	12 200 000
Accords de partage des recettes avec les Premières nations .....	47 200 000
Services Nouveau-Brunswick .....	141 505 000
Provision pour fonds supplémentaires .....	110 063 000
<b>MINISTÈRE DE LA SANTÉ</b>	
Services ministériels et autres services de santé .....	267 084 000
Assurance-maladie .....	606 956 000
Régimes d'assurance-médicaments .....	198 935 000
Régies régionales de la santé .....	1 507 797 000
Moins : crédits législatifs .....	47 000
Votés .....	2 580 725 000
<b>MINISTÈRE DES RESSOURCES HUMAINES</b>	
Gestion des ressources humaines .....	3 594 000
<b>MINISTÈRE DE LA JUSTICE</b>	
Administration et planification .....	3 369 000
Services aux tribunaux .....	33 758 000
Aide juridique .....	7 830 000
Votés .....	44 957 000
<b>ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE</b>	
Indemnités des députés, comités et activités .....	8 012 000
Moins : crédits législatifs .....	4 272 000
Votés .....	3 740 000
Bureau de l'Assemblée législative .....	3 564 000
Bureau du vérificateur général .....	2 109 000
Bureaux des chefs et des membres des partis politiques enregistrés .....	1 603 000
Moins : crédits législatifs .....	90 000
Votés .....	1 513 000
Élections Nouveau-Brunswick .....	7 313 000
Moins : crédits législatifs .....	668 000
Votés .....	6 645 000
Bureau de l'ombudsman .....	917 000
Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse .....	916 000
Bureau du commissaire aux langues officielles .....	514 000
Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances .....	476 000

Commissariat à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée . . . . .	606 000
<b>MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES</b>	
Administration . . . . .	6 663 000
Aménagement forestier et protection . . . . .	60 872 000
Aménagement de la pêche sportive et de la chasse . . . . .	2 229 000
Aménagement des terres . . . . .	4 590 000
Opérations régionales . . . . .	17 343 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	47 000
Votés . . . . .	91 650 000
<b>CABINET DU PROCUREUR GÉNÉRAL</b>	
Procureur général . . . . .	17 641 000
<b>CABINET DU PREMIER MINISTRE</b>	
Administration . . . . .	1 598 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	67 000
Votés . . . . .	1 531 000
<b>OPPORTUNITÉS NOUVEAU-BRUNSWICK</b>	
Administration et Services de développement des entreprises . . . . .	16 308 000
Aide financière . . . . .	30 184 000
Votés . . . . .	46 492 000
<b>AUTRES ORGANISMES</b>	
Entités consolidées . . . . .	258 455 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	258 455 000
Votés . . . . .	0
Conseil des premiers ministres de l'Atlantique . . . . .	642 000
Société de l'inclusion économique et sociale . . . . .	2 799 000
Commission du travail et de l'emploi . . . . .	629 000
Commission de police du Nouveau-Brunswick . . . . .	361 000
Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées . . . . .	287 000
Forum de concertation Les voix des femmes du Nouveau-Brunswick . . . . .	421 000
<b>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL</b>	
Services généraux . . . . .	5 591 000
Bibliothèques publiques du N.-B. . . . .	17 201 000
Éducation postsecondaire . . . . .	161 636 000
Apprentissage pour adultes . . . . .	11 125 000
Travail et politique . . . . .	7 891 000
Développement de l'emploi . . . . .	27 712 000

Entente Canada - Nouveau-Brunswick sur le fonds canadien pour l'emploi . . . . .	10 682 000
Développement du marché du travail . . . . .	89 148 000
Croissance démographique . . . . .	5 775 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	47 000
Votés . . . . .	336 714 000
 <b>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL</b>	
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes . . . . .	273 224 000
 <b>MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	
Services communautaires, correctionnels et généraux . . . . .	49 258 000
Services de sécurité publique et d'urgence . . . . .	99 851 000
Services de sécurité . . . . .	30 075 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	47 000
Votés . . . . .	179 137 000
 <b>SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL</b>	
Projets et activités de développement . . . . .	79 922 000
 <b>SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE</b>	
Service de la dette publique . . . . .	700 000 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	694 474 000
Votés . . . . .	5 526 000
 <b>MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL</b>	
Services généraux et autres . . . . .	11 695 000
Services de bien-être à l'enfance et à la jeunesse . . . . .	123 483 000
Soins de longue durée . . . . .	656 891 000
Sécurité du revenu . . . . .	241 127 000
Services d'habitation . . . . .	88 220 000
Mieux-être . . . . .	7 307 000
Autres prestations . . . . .	35 700 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	47 000
Votés . . . . .	1 164 376 000
 <b>MINISTÈRE DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE</b>	
Administration . . . . .	2 829 000
Sport et communautés actives . . . . .	6 583 000
Culture . . . . .	16 154 000
Tourisme et parcs . . . . .	25 948 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	47 000
Votés . . . . .	51 467 000

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE  
L'INFRASTRUCTURE**

Administration . . . . .	14 360 000
Politiques, planification et développement stratégique . . . .	1 709 000
Entretien . . . . .	59 395 000
Entretien pendant l'hiver . . . . .	69 069 000
Construction des ponts et des routes . . . . .	1 628 000
Groupe des bâtiments . . . . .	127 020 000
Société de voirie du Nouveau-Brunswick . . . . .	19 719 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	19 101 000
Votés . . . . .	273 799 000

**COMPTE DE CAPITAL**
**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE  
L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES**

Biens d'équipement . . . . .	100 000
Infrastructure stratégique . . . . .	1 000 000
Votés . . . . .	1 100 000

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU  
DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE**

Écoles publiques – Biens d'équipement . . . . .	2 060 000
---	-----------

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES  
GOUVERNEMENTS LOCAUX**

Districts de services locaux . . . . .	1 000 000
--	-----------

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ**

Hôpitaux publics – Biens d'équipement . . . . .	19 000 000
---	------------

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE,  
DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL**

Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	
Programme d'entretien reporté . . . . .	2 000 000

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

Canada – Nouveau-Brunswick Nouveau Fonds	
Chantiers Canada – Fonds des petites collectivités . . . . .	9 500 000
Développement économique, innovation et infrastructure . . . . .	2 707 000
Fonds sur l'infrastructure économique stratégique . . . . .	35 000 000
Votés . . . . .	47 207 000

**SERVICE NOUVEAU-BRUNSWICK**

Services de buanderie – Biens d'équipement . . . . .	3 411 000
--	-----------

<b>MINISTÈRE DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE</b>	
Amélioration des installations . . . . .	2 295 000
 <b>MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'INFRASTRUCTURE</b>	
Ponts . . . . .	75 910 000
Routes . . . . .	227 540 000
Programme d'amélioration des routes provinciales désignées dans les municipalités . . . . .	25 000 000
Programme fédéral-provincial à frais partagés . . . . .	48 860 000
Agence de gestion des véhicules . . . . .	14 000 000
Travaux publics et infrastructure . . . . .	186 717 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	67 236 000
Votés . . . . .	510 791 000
 <b>PRÊTS ET AVANCES</b>	
<b>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES</b>	
Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick . . . . .	1 600 000
Programmes de prêts . . . . .	9 500 000
Votés . . . . .	11 100 000
 <b>OPPORTUNITÉS NOUVEAU-BRUNSWICK</b>	
Aide financière à l'industrie . . . . .	60 000 000
 <b>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL</b>	
Avances de prêts aux étudiants . . . . .	62 900 000
 <b>SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL</b>	
Aide financière aux infrastructures communautaires . . . . .	8 400 000
Programme de prêts du Fonds de développement économique et d'innovation pour le nord du Nouveau-Brunswick . . . . .	4 000 000
Programme de prêts du Fonds de développement économique et d'innovation pour la région de Miramichi . . . . .	1 000 000
Votés . . . . .	13 400 000
 <b>MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL</b>	
Habitation . . . . .	3 224 000

**FONDS DE ROULEMENT  
SOLDES MAXIMAUX**

<b>AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT</b>	
Agriculture, Aquaculture et Pêches . . . . .	1 100 000
Éducation et Développement de la petite enfance . . . . .	350 000
Gouvernement général . . . . .	100 000
Santé . . . . .	1 225 000
Justice . . . . .	10 000
Cabinet du procureur général . . . . .	5 000
Développement social . . . . .	1 900 000
Tourisme, Patrimoine et Culture . . . . .	500 000
Transports et Infrastructure . . . . .	3 000 000
<b>Travail sécuritaire NB</b>	
Finances . . . . .	360 000
Éducation et Développement de la petite enfance . . . . .	160 000
Santé . . . . .	515 000
Éducation postsecondaire, Formation et Travail . . . . .	30 000
Votés . . . . .	1 065 000
<b>AVANCES DE PETITE CAISSE</b>	
Agriculture, Aquaculture et Pêches . . . . .	24 000
Éducation et Développement de la petite enfance . . . . .	122 000
Environnement et Gouvernements locaux . . . . .	5 000
Santé . . . . .	2 000
Justice . . . . .	20 000
Ressources naturelles . . . . .	26 000
Cabinet du procureur général . . . . .	4 000
Éducation postsecondaire, Formation et Travail . . . . .	20 000
Sécurité publique . . . . .	22 000
Développement social . . . . .	24 000
Tourisme, Patrimoine et Culture . . . . .	100 000
Transports et Infrastructure . . . . .	23 000
Autres (petites avances) . . . . .	40 000
<b>STOCKS</b>	
Agriculture, Aquaculture et Pêches . . . . .	2 000 000
Gouvernement général . . . . .	2 000 000
Santé . . . . .	8 830 000
Ressources naturelles . . . . .	510 000
Éducation postsecondaire, Formation et Travail . . . . .	200 000
Sécurité publique . . . . .	575 000
Développement social . . . . .	100 000
Tourisme, Patrimoine et Culture . . . . .	500 000
Transports et Infrastructure . . . . .	23 000 000

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 2014-2015, volume I  
COMPTE ORDINAIRE**

	Votés (\$)
<b>MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>	
Société de développement régional . . . . .	32 929 181,22
<b>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE</b>	
Enseignement primaire et secondaire . . . . .	26 301 037,66
<b>GOVERNEMENT GÉNÉRAL</b>	
Régimes de retraite prévus par la loi, accumulation de prestations, subventions et allocations supplémentaires . . . . .	211 769 213,06
Commission de police du Nouveau-Brunswick . . . . .	81 904,97
Provision pour pertes . . . . .	662 844,09
<b>MINISTÈRE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX</b>	
Agence des services internes du Nouveau-Brunswick (ASINB) . . . . .	3 084 381,30
<b>ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE</b>	
Élections Nouveau-Brunswick . . . . .	1 021 909,16
<b>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL</b>	
Éducation postsecondaire . . . . .	11 958 736,47
Apprentissage pour adultes . . . . .	144 241,95
Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le marché du travail . . . . .	4 186 993,16
Votés . . . . .	16 289 971,58
<b>MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	
Services de sécurité . . . . .	1 071 572,27
Sécurité publique et services correctionnels . . . . .	21 814 613,32
Votés . . . . .	22 886 185,59
<b>MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL</b>	
Soins de longue durée . . . . .	1 399 188,00
<b>MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'INFRASTRUCTURE</b>	
Administration . . . . .	108 937,40
Entretien . . . . .	3 303 424,45
Entretien pendant l'hiver . . . . .	20 210 317,47
Votés . . . . .	23 622 679,32

**COMPTE DE CAPITAL**MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE  
L'INFRASTRUCTURE

Routes permanentes . . . . . 17 182 081,43

**PRÊTS ET AVANCES**MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE  
L'INFRASTRUCTURE

Programme de prêts et avances . . . . . 313,73

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. LePage, du Comité permanent de la politique économique, présente le quatrième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 17 mai 2016

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son quatrième rapport.

Le comité se réunit les 19, 26 et 27 avril et les 4, 10 et 11 mai 2016 et étudie les projets de loi suivants, dont il fait rapport sans amendement :

- 15, *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation* ;
- 18, *Loi concernant des mesures fiscales* ;
- 19, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension* ;
- 20, *Loi modifiant la Loi sur la révision des lois* ;
- 21, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire* ;
- 22, *Loi sur le Fonds de mise en valeur de l'industrie des produits de la mer* ;
- 23, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac* ;
- 25, *Loi sur l'aide bénévole d'urgence* ;
- 28, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières* ;
- 29, *Loi modifiant la Loi sur les commissaires à la prestation des serments* ;
- 30, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi* ;
- 35, *Loi sur la qualité des soins de santé et la sécurité des patients* ;
- 36, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale* ;
- 37, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route* ;
- 39, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*.

Le comité étudie également le projet de loi 12, *Loi modifiant la Loi sur les contrats de construction de la Couronne*, et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,  
(signature)  
Gilles LePage, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. Roussel, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 17 mai 2016

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son premier rapport de la session.

Le comité se réunit le 3 mai 2016 à la Chambre du Conseil législatif et étudie les projets de loi suivants, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement :

17, *Loi constituant en corporation les Filles de Jésus Moncton* ;  
38, *Loi sur Vestcor*.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par le député de Restigouche-Chaleur, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,  
(signature)  
Wilfred Roussel, député

La motion d'adoption du rapport du comité, mise aux voix, est adoptée.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Gallant :

41, *Loi créant le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick* ;

par l'hon. M. Fraser :

42, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick* ;

par l'hon. M<sup>me</sup> Landry :

43, *Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire* ;

par l'hon. M. Horsman :

44, *Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique* ;

45, *Loi concernant l'exécution de la législation en matière de services financiers et de services aux consommateurs* ;

par l'hon. M. Melanson :

46, *Loi supplémentaire de 2014-2015 (1) portant affectation de crédits*.

---

Le président de la Chambre annonce que, conformément au paragraphe 42.3(1) du Règlement, il est ordonné que le projet de loi 46 soit lu une deuxième et une troisième fois sur-le-champ.

---

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

46, *Loi supplémentaire de 2014-2015 (1) portant affectation de crédits*.

---

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

46, *Loi supplémentaire de 2014-2015 (1) portant affectation de crédits*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

---

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Melanson :

47, *Loi de 2016-2017 portant affectation de crédits*.

---

Le président de la Chambre annonce que, conformément au paragraphe 42.3(1) du Règlement, il est ordonné que le projet de loi 47 soit lu une deuxième et une troisième fois sur-le-champ.

---

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

*47, Loi de 2016-2017 portant affectation de crédits.*

---

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

*47, Loi de 2016-2017 portant affectation de crédits.*

---

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

---

M. Fitch donne avis de motion 20 portant que, le jeudi 26 mai 2016, appuyé par M. Holder, il proposera ce qui suit :

attendu que l'amélioration de l'accès à l'éducation postsecondaire est avantageuse pour les étudiants, l'économie et la création d'emplois ainsi que pour le mieux-être général de notre société ;

attendu que l'annonce surprise d'un nouveau programme de financement des établissements postsecondaires a laissé la population du Nouveau-Brunswick perplexe et confuse, avec de nombreuses questions qui restent sans réponse ;

attendu que les répercussions négatives possibles des changements proposés sont énormes, surtout celles de l'abolition d'importants programmes de soutien financier dont bénéficiaient des milliers d'étudiants et de diplômés ainsi que leur famille ;

attendu que les changements proposés entreront en vigueur quelques mois avant le début de la prochaine année d'études, obligeant ainsi beaucoup d'étudiants et de familles à réévaluer à la hâte leurs rêves du postsecondaire ;

attendu que le gouvernement Gallant a rendu presque impossible aux étudiants à faible revenu la fréquentation d'établissements privés et extraprovinciaux, les privant non seulement de leur liberté de choix, mais aussi de la possibilité de s'inscrire à des programmes d'études qui ne sont pas offerts dans les établissements publics du Nouveau-Brunswick ;

attendu qu'aucun des changements proposés n'est le fruit d'une consultation générale de la population, du corps professoral, de la population étudiante ou de leur famille et qu'aucune preuve n'a été présentée qui montre que les avantages l'emporteront sur les coûts onéreux de l'abolition de programmes actuels et de la restriction de l'accès à un petit nombre d'établissements ;

attendu que les changements chaotiques proposés par le gouvernement ne donnent pas suite à d'autres questions en suspens, comme la qualité de l'enseignement, l'adaptation de la formation au marché du travail, les déficits d'infrastructure, l'accessibilité financière pour la classe moyenne et la persévérance dans les études ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement Gallant à reporter d'une année les changements qu'il est proposé d'apporter aux programmes d'aide financière aux étudiants,

que le gouvernement songe sérieusement à inclure des entités privées, comme l'Université Crandall et Oulton's College, dans la liste des établissements admissibles

et que le gouvernement songe sérieusement à créer une échelle mobile pour déterminer l'admissibilité des étudiants au lieu d'instaurer un seuil fixe en fonction duquel le demandeur reçoit tous les avantages ou aucun.

---

M. Steeves donne avis de motion 21 portant que, le jeudi 26 mai 2016, appuyé par M. Oliver, il proposera ce qui suit :

attendu qu'il existe peu de possibilités d'interaction entre les adultes atteints du trouble du spectre autistique (TSA), surtout pour les personnes qui en sont gravement atteintes ;

attendu que les adultes ayant un handicap peuvent avoir accès à des soins « à domicile », mais uniquement en fonction du revenu familial, ainsi que de la santé et de la longévité des parents ;

attendu que, la plupart du temps, les services de soins sont fournis par des agences qui engagent des employés au salaire minimum, lesquels, bien souvent, ne possèdent pas un niveau de formation important ;

attendu que les interventions intensives officielles, telles que l'analyse behaviorale appliquée, sont uniquement offertes aux enfants âgés de 5 ans et moins et sont offertes de manière moins intensive aux enfants d'âge scolaire (jusqu'à l'âge de 21 ans) ;

attendu que l'accès aux services publics, même si c'était pendant cinq heures par jour durant la semaine, serait bien accueilli par les familles dont les options sont limitées au sein de leur domicile ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à envisager d'élargir les services des centres de l'autisme existants pour qu'ils soient utilisés comme points de

prestation de services, en fonction de leur capacité, afin de fournir des programmes aux adultes souffrant du trouble du spectre autistique.

---

Sur autorisation de la Chambre, M. Albert, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que les délibérations que le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires a tenues à la Chambre de l'Assemblée législative du 16 février au 21 avril 2016 inclusivement pour étudier les prévisions budgétaires dont il a été saisi par résolution de la Chambre adoptée le 12 février 2016 soient consignées au *Journal des débats* de la deuxième session de la 58<sup>e</sup> législature du Nouveau-Brunswick. (Motion 22.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 18 mai 2016, la deuxième lecture des projets de loi 41, 42, 43, 44 et 45 sera appelée.

---

M. Albert annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 31, 32, 40 et 24 soit appelée.

---

M. Fitch (Riverview) soulève la question de privilège ; il soutient que le premier ministre s'est rendu coupable d'outrage à la Chambre lorsqu'il n'a pas comparu devant le Comité permanent de la politique économique le 26 avril 2016 pour défendre le projet de loi 15, qu'il avait parrainé, et qu'il se trouvait plutôt dans la circonscription du député, soit celle de Riverview. Conformément au paragraphe 9(2) du Règlement, M. Fitch donne avis de son intention de proposer, appuyé par M<sup>me</sup> Dubé, la motion suivante :

que la Chambre intervienne au sujet de la violation de privilège qui a été commise le 26 avril durant la réunion du Comité permanent de la politique économique, quand le premier ministre s'est servi du calendrier des affaires pour veiller à ce que le chef de l'opposition officielle soit présent à la Chambre pour débattre le projet de loi 15, alors que le premier ministre était dans la circonscription de Riverview où il menait une campagne politique.

Le président de la Chambre déclare que, conformément au paragraphe 9(2) du Règlement, il donnera suite à la question dans deux heures.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente harmonisée*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M<sup>me</sup> Harris, vice-présidente, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

---

Le président informe la Chambre que le préavis de deux heures requis par le paragraphe 9(2) du Règlement est écoulé. Il invite M. Fitch et l'hon. M. Fraser à faire leurs observations sur la question de privilège soulevée plus tôt au cours de la séance. Après avoir entendu les arguments, le président sursoit à statuer.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente harmonisée*.

M<sup>me</sup> Dubé invoque le Règlement et demande que l'hon. M. Doucet retire l'expression « induit en erreur » ; le député obtempère.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

Le président de la Chambre rend la décision suivante relativement à la question de privilège :

#### DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, je suis prêt à statuer sur la question de privilège que le chef de l'opposition a soulevée plus tôt aujourd'hui.

La question de privilège portait sur la non-comparution du premier ministre devant le Comité permanent de la politique économique le 26 avril pour défendre le projet de loi 15, *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation*, puisque le premier ministre était le parrain du projet de loi. Le chef de l'opposition a en outre soutenu que le premier ministre aurait dû l'avertir qu'il serait dans la circonscription du chef et non pas présent devant le comité. Je signale que le chef de l'opposition a soulevé la question plus tôt en comité, et le vice-président lui a enjoint de la soulever à la Chambre à la première occasion, ce qu'a fait le chef de l'opposition.

J'ai étudié les arguments invoqués et j'ai consulté les autorités parlementaires et le Règlement de la Chambre. Selon ma compréhension des usages de la Chambre et d'autres corps législatifs canadiens, un membre du Conseil exécutif, y compris le premier ministre, n'est pas tenu de défendre en comité un projet de loi

d'initiative ministérielle dont il est le parrain. Même s'il ne s'agit pas de la norme, tout membre du Conseil exécutif peut défendre un projet de loi d'initiative ministérielle en comité au nom d'un autre ministre. On a eu recours à la pratique à notre Chambre et on y a d'ailleurs eu recours à maintes reprises durant les dernières années.

Les raisons pour lesquelles un ministre peut ne pas être présent pour défendre un projet de loi en comité comprennent, par exemple, d'autres responsabilités parlementaires ou ministérielles ou des obligations familiales. Il ne revient pas au président de la Chambre de déterminer l'admissibilité de la raison. Les ministres et les autres parlementaires peuvent demander à un pair de déposer un projet de loi, de donner un avis de motion ou de défendre un projet de loi en comité en leur nom. Il s'agit clairement de l'usage qui a été établi à la Chambre.

En outre, le premier ministre, ni aucun autre ministre ou député, n'est tenu de faire savoir aux parlementaires à quel moment il visitera la circonscription d'un député pour des raisons politiques, ministérielles ou pour d'autres raisons. Je suis d'avis que les ministres peuvent informer le public d'annonces ou d'autres activités gouvernementales, mais il s'agit-là d'une courtoisie, certainement pas d'une obligation en vertu des règles.

Par conséquent, je statue qu'une violation de privilège n'a pas été établie de prime abord, et la motion proposée n'ira pas de l'avant à la Chambre.

---

La séance est levée à 18 h 18.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponses aux pétitions 17 et 26	(12 avril 2016) ;
réponses aux pétitions 21, 28, 30 et 32	(15 avril 2016) ;
réponse à la pétition 34	(20 avril 2016) ;
rapport annuel du Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances pour 2015	(22 avril 2016) ;
réponse à la pétition 24	(2 mai 2016) ;
réponse à la pétition 15	(4 mai 2016).